

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

PROJET PARTICULIER PP-036

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier de construction afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel pour le 3685, rue Fleury. (PP-036)

Cette résolution est entrée en vigueur le 9 mai 2019, et est déposée au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 9 mai 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate